

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 1

Artikel: Les automates, ça s'apprivoise!
Autor: Prélaz, Catherine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les automates, ça s'apprivoise !



Pascal Bitz

Une exposition pour mieux s'y retrouver dans la jungle informatisée

Ils sont partout, les distributeurs automatiques. Et contrairement à ce que l'on peut en penser, ils ne sont pas là pour nous empoisonner la vie, mais pour nous la simplifier. Visitez l'exposition interactive dédiée en priorité aux aînés.

Evidemment, lorsque vous étiez plus jeune, rien de tout cela n'existait. L'argent, on le retirait au guichet de sa banque, quand on ne le conservait pas sous son matelas ! Le ticket de bus, c'était le chauffeur ou le contrôleur qui le délivrait.

On comprend aisément qu'un ordinateur, un distributeur automatique, un annuaire informatisé fassent davantage peur aux seniors qu'ils ne leur inspirent confiance. Cependant, tout s'apprivoise. Et si nous ne sommes pas toujours convaincus de l'avantage de tout informatiser, certains sont cependant devenus absolument incontournables. Soit, ils paraissent difficiles à utiliser et il leur arrive même de tomber en panne, d'avaler une carte, de refuser de rendre la monnaie ou de distribuer

un ticket. Il n'empêche que, dans la majorité des cas, leur usage peut simplifier la vie, à condition de franchir la première étape et de surmon-

ter sa réticence. Cela en vaut la peine, car il est handicapant de ne pas savoir s'en servir.

C'est en pensant aux seniors, et pour leur donner confiance dans ces automates, que le Service social de la Ville de Genève a décidé de mettre sur pied une exposition itinérante, intitulée : *Distributeurs automatiques : découvrez leur magie!* «Il faut donner aux aînés le plus d'outils possible pour rester en adéquation avec le monde actuel, remarque Manuel Tornare, maire de Genève. Ainsi, les personnes âgées se sentiront moins isolées, le dialogue entre les générations sera nourri, enrichi. Et nous pourrions partager nos expériences.»

Machines «inhumaines»

L'exposition a été inaugurée l'automne dernier dans le quartier des Pâquis et elle s'installera, entre janvier et juin, à Plainpalais, au Seujet, aux Eaux-Vives, à Champel et aux Grottes. Pour concevoir une exposition interactive, utile et véritablement éducative, il fallait tout d'abord connaître l'origine des réticences des seniors envers ces machines. Pour cette raison, le Service social a commandé une enquête sur le comportement des aînés confrontés à de tels engins.

SIX ESPACES-QUARTIERS-AÎNÉS

Dans la foulée de la création, à l'automne 2000, de l'Espace Emma-Louise-Zell, pour initier les aînés aux nouvelles technologies, le Service social de la Ville de Genève a décidé de mettre des ordinateurs à leur disposition dans cinq autres quartiers de la ville. Des animateurs bénévoles accompagneront les seniors.

L'exposition *Distributeurs automatiques : découvrez leur magie!* est totalement liée

à ce concept. C'est d'ailleurs dans ces six espaces-quartiers-aînés qu'elle sera présentée : **à Plainpalais-Acacias** (3 rue des Minoteries) du 16 janvier au 15 février ; **au Seujet** (32 quai du Seujet) du 16 février au 15 mars ; **aux Eaux-Vives** (46 rue de Montchoisy) du 16 mars au 15 avril ; **à Champel** (5bis chemin Edouard-Tavan) du 16 avril au 15 mai ; **aux Grottes** («La Palette», 9 rue du Grand-Pré) du 16 mai au 15 juin.

Exonération des redevances radio/TV

OCPA

Cette enquête a démontré que si une majorité de personnes âgées ne les utilisent pas, c'est moins par manque d'information que par choix. Il s'agit plutôt d'une question de confiance, et d'habitudes. Elles préfèrent par exemple garder le contrôle sur leur argent, et elles privilégient le maintien d'un lien social, en se déplaçant elles-mêmes ou en faisant la queue à la poste...

En vérité, la plupart des seniors avouent tout simplement ne pas aimer ces machines, qu'ils considèrent comme peu fiables et inhumaines. Sur ce second point, on hésitera à leur donner tort... Pourtant, les automates publics ont envahi notre univers, et mieux vaut ne pas se sentir dépassé par leur présence impérieuse. Les résultats de l'enquête ont donc amené les concepteurs de cette exposition à insister sur l'aspect ludique et interactif. L'exposition permet dans un premier temps d'apprendre à utiliser et manipuler les automates les plus courants. Ensuite, le visiteur est invité à se familiariser avec leur logique, à les «comprendre» en quelque sorte. Les automates les plus courants – distributeur de billets TPG, bancomat, distributeur de billets CFF, annuaire téléphonique – ont été reproduits, sans oublier un automate d'accueil qui permet d'apprendre à utiliser la carte à puces reçue à l'entrée de l'exposition.

Pour comprendre leur logique, les visiteurs sont invités à réaliser un distributeur de boissons en établissant leur propre programme. Trituration de méninges et rires garantis! En misant sur l'humour et l'échange, animée par une petite fée rigolote, née de l'imagination de la dessinatrice Albertine, cette exposition a toutes les chances d'atteindre son but, d'autant plus qu'elle s'insère dans un plus vaste projet de la Ville de Genève pour familiariser les aînés aux nouvelles technologies.

Catherine Prélaz

Depuis le 1^{er} août 2001, seuls les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI jouissent de la gratuité des redevances radio et télévision. Pour autant qu'ils en fassent la demande!

L'ordonnance sur la radio et la télévision a été modifiée et une nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} août 2001: sur demande écrite, sont exonérées de la redevance les personnes ayant droit aux prestations complémentaires à l'AVS/AI, conformément à la loi fédérale du 19 mars 1965.

En clair, cela signifie que, dès le 1^{er} août 2001, le droit à l'exonération du paiement des redevances de réception radio/tv est réservé aux bénéficiaires de prestations fédérales complémentaires à l'AVS/AI. Certains bénéficiaires de l'OCPA ont déjà effectué leur demande auprès de Billag et sont exonérés du paiement des redevances. Afin que tous les bénéficiaires de l'OCPA ayant droit à cette exonération puissent faire valoir leur droit, l'OCPA leur fera parvenir, dans le courant du mois de janvier, une attestation à faire suivre à Billag.

Attention toutefois, certaines personnes, au bénéfice de prestations cantonales uniquement, ne recevront pas cette attestation, car l'octroi de ces prestations ne donne pas droit à l'exonération. Seules les personnes qui ne bénéficient pas encore de l'exonération des redevances devront adresser ce document à Billag.

Par ailleurs, si la demande d'exonération est approuvée par Billag, l'obligation de payer la redevance prend fin le dernier jour du mois au cours duquel la demande d'exonération a été déposée.

Prestations complémentaires: un droit

Si vous n'êtes pas bénéficiaire de prestations complémentaires de l'OCPA, que vous êtes en âge AVS ou rentier AI et que vos revenus sont modestes, nous vous invitons à vous renseigner et, le cas échéant, à déposer une demande de prestations. Il est important de savoir que les prestations complémentaires relèvent d'un droit et qu'elles ne sont pas remboursables. Toutefois, certaines conditions personnelles et économiques doivent être remplies pour les obtenir. Les prestations complémentaires doivent être demandées par écrit, au moyen d'une formule de demande de prestations. Le Centre d'action sociale et de santé de votre quartier ou de votre commune, par exemple, peut vous aider à effectuer cette démarche.

Le secteur juridique et d'information de l'OCPA se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous fournir les documents utiles. Les renseignements relatifs aux prestations de l'OCPA ainsi que la formule de demande se trouvent sur le site www.geneve.ch/social/ocpa.

OCPA
Office cantonal des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022/849 77 41
Fax 022/849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h